

Séance ordinaire du 1 février 2010

Procès-verbal



01 - OUVERTURE DE LA SESSION :

PROVINCE DE QUÉBEC

M.R.C. DE LOTBINIÈRE

MUNICIPALITÉ DE SAINT-AGAPIT

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 1er février 2010, à 20h00, au Centre culturel de Saint-Agapit situé au 1130, rue du Centenaire, Saint-Agapit (Qc) G0S 1Z0.

Sont présents :

Madame Claudette Desrochers, conseillère district #1

Madame Andréanne Giasson, conseillère district #2

Monsieur Rosaire Lemay, conseiller district #3

Madame Micheline Beaudet, conseillère district #4

Monsieur Pierre Audesse, conseillère district #5

Est absente:

Madame Ginette Lafrance, conseillère district #6

Formant quorum sous la présidence de Sylvie Fortin Graham, mairesse.

Est également présente Ghislaine Gravel, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim.

1 - OUVERTURE

Madame la mairesse Sylvie Fortin Graham souhaite la bienvenue aux membres ainsi qu'au public et déclare la séance ouverte à 20h. Un ordre du jour est mis à la disposition du public afin de suivre le déroulement de la réunion.

02 (2010-02-69) - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR:

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Andréanne Giasson et résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 1er février 2010 en enlevant:

le point 7.2 - Vente de l'unité d'urgence

Adopté à l'unanimité des conseillers

Madame Claudette Desrochers, conseillère prend place à la table du conseil à 20h05.

03 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

03.01 (2010-02-70) - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 1ER DÉCEMBRE 2009

3.1 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 1ER DÉCEMBRE 2009

ATTENDU QUE tous et chacun des membres de ce conseil déclarent et reconnaissent avoir reçu et lu, avant ce jour, copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 1er décembre 2009.

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet et résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 1er décembre 2009, tel que rédigé.

Adopté à l'unanimité des conseillers

03.02 (2010-02-71) - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 14 DÉCEMBRE 2009

3.2 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 14 DÉCEMBRE 2009

ATTENDU QUE tous et chacun des membres de ce conseil déclarent et reconnaissent avoir reçu et lu, avant ce jour, copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 décembre 2009.

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet et résolu d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 décembre 2009, tel que rédigé.

Adopté à l'unanimité des conseillers

03.03 (2010-02-72) - ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU 11 JANVIER 2010

3.3 - ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU 11 JANVIER 2010

ATTENDU QUE tous et chacun des membres de ce conseil déclarent et reconnaissent avoir reçu et lu, avant ce jour, copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2010;

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet et résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2010, tel que rédigé.

Adopté à l'unanimité des conseillers

03.04 (2010-02-73) - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 18 JANVIER 2010 (BUDGET)

3.4 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 18 JANVIER 2010 (BUDGET)

ATTENDU QUE tous et chacun des membres de ce conseil déclarent et reconnaissent avoir reçu et lu, avant ce jour, copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 janvier 2010 (budget).

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet et résolu d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 janvier 2010, tel que rédigé.

Adopté à l'unanimité des conseillers

04 - ADOPTION DES RÈGLEMENTS

4 - ADOPTION DES RÈGLEMENTS

04.01 (2010-02-74) - ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 298-12-09 DÉCRÉTANT LES TAUX DE TAXES ET LES TARIFS DE COMPENSATION POUR L'EXERCICE FINANCIER 2010 ET LES CONDITIONS DE PERCEPTION

4.1 - ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 298-12-09 DÉCRÉTANT LES TAUX DE TAXES ET LES TARIFS DE COMPENSATION POUR L'EXERCICE FINANCIER 2010 ET LES CONDITIONS DE PERCEPTION

ATTENDU QU'un avis de présentation a été déposé lors de la séance ordinaire du 1er décembre 2009;

ATTENDU QU'une copie du projet de règlement a été remise aux membres le 25 janvier 2010;

ATTENDU QUE tous les membres ont déclaré avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QUE le président d'assemblée, la mairesse Sylvie Fortin Graham, a mentionné l'objet du règlement et sa portée;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Pierre Audesse et résolu unanimement:

QUE ce conseil adopte le règlement numéro 298-12-09 intitulé «Règlement décrétant les taux de taxes et les tarifs de compensation pour l'exercice financier 2010 et les conditions de perception», tel que présenté et que la mairesse et le directeur général/secrétaire-trésorier par intérim soient et sont autorisées à signer l'original dudit règlement.

Adopté à l'unanimité des conseillers

05 - AVIS DE PRÉSENTATION

5- AVIS DE PRÉSENTATION

05.01 - AVIS DE PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 304-02-10

5.1 - AVIS DE PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 304-02-10

Avis de présentation est donné par le conseiller Rosaire Lemay qu'il soumettra lors d'une prochaine session de ce conseil un projet de règlement portant le numéro 304-02-10 décrétant une dépense et un emprunt de 1 773 000 \$ incluant les frais incidents et les taxes pour des travaux de réhabilitation et de réfection de conduites d'aqueduc et d'égout, dans le cadre du programme d'aide financière PRECO, et des travaux de voirie pour les rues Olivier, Pouliot et du Collège.

06 - ADMINISTRATION & LEGISLATION

6 - ADMINISTRATION & LEGISLATION

06.01 (2010-02-75) - RÉOLUTION POUR CHANGER L'ENDROIT OU DOIT SE TENIR LES SÉANCES DU CONSEIL

6.1 - RÉOLUTION POUR CHANGER L'ENDROIT OU DOIT SE TENIR LES SÉANCES DU CONSEIL

ATTENDU QUE le Centre culturel Saint-Agapit endroit où se tiennent présentement les séances du conseil sera démoli, en mars 2010;

ATTENDU QUE l'article 145 du Code municipal stipule que «Le conseil local siège à l'endroit choisi pour la première séance, conformément à la Loi sur l'organisation territoriale municipale (chapitre O-9), jusqu'à ce qu'il ait fixé par résolution un autre endroit qui, autant que possible, doit être le lieu le plus public du territoire de la municipalité, mais qui, en aucun cas, ne doit être dans un établissement où il se vend des boissons alcooliques»;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Audesse et il est résolu, unanimement:

QU'à compter du 1er mars 2010, les séances ordinaires et extraordinaires du conseil de la Municipalité de Saint-Agapit se tiendront au Chalet des Sports, situé au 1072, rue Bergeron, Saint-Agapit (Qc).

Adopté à l'unanimité des conseillers

06.02 (2010-02-76) - VENTE D'ÉQUIPEMENT CENTRE CULTUREL

6.2 - ALIENATION DE BIENS MUNICIPAUX - CENTRE CULTUREL

ATTENDU QUE l'aliénation de tout bien de la municipalité doit être réalisée à titre onéreux et doit être effectué par enchère ou soumission publique;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Agapit désire vendre le contenu du Centre culturel de Saint-Agapit (chaises, tables, portes, etc.);

Il est proposé par le conseiller Pierre Audesse et il est résolu, unanimement:

QU'un avis soit publié afin d'informer la population de la vente de biens municipaux, les **20 et 21 février 2010**, au Centre Culturel de Saint-Agapit, **1030, rue du Centenaire, Saint-Agapit.**

Adopté à l'unanimité des conseillers

06.03 (2010-02-77) - RENDEZ-VOUS EMPLOI LOTBINIÈRE 2010

6.3 - RENDEZ-VOUS EMPLOI LOTBINIÈRE 2010

Il est proposé par la conseillère Claudette Desrochers

et il est résolu, unanimement

Que la Municipalité de Saint-Agapit accepte l'invitation de participer à la 4e édition du Rendez vous Emploi Lotbinière qui se tiendra à la salle communautaire de Saint-Apollinaire les 26 et 27 mars 2010.

Que la Municipalité de Saint-Agapit demande à la MRC de Lotbinière de partager le kiosque de la MRC.

Adopté à l'unanimité des conseillers

06.04 (2010-02-78) - REJET DE LA PROPOSITION DE RÈGLEMENT HORS COUR - RÉJEAN BERGERON

6.4 - REJET DE LA PROPOSITION DE RÈGLEMENT HORS COUR - RÉJEAN BERGERON

ATTENDU que la Municipalité est poursuivie par M. Réjean Bergeron et Mme Christine Rousseau relativement à la propriété de l'assiette d'une partie de l'avenue du Pont;

ATTENDU que les procureurs des parties ont eu des discussions et qu'il a été question de la possibilité d'un règlement hors Cour du litige;

ATTENDU qu'une des propositions avancées est qu'il y ait remise, par la Municipalité, de la propriété de l'assiette de l'avenue du Pont, pour sa partie contestée, à M. Bergeron et Mme Rousseau;

ATTENDU que le procureur de M Bergeron et de Mme Rousseau a informé Me Denis Michaud, procureur de la Municipalité, que ses clients accepteraient de renoncer à toute réclamation en argent si la Municipalité acceptait de maintenir leur droit de propriété sur les lots 3 640 015 et 3 640 032

ATTENDU qu'après vérification des comptes de taxes et des avis d'évaluation transmis à M. Bergeron et Mme Rousseau au cours des 10 années précédant la résolution du conseil adoptée en vertu de l'article 72 de la Loi sur les compétences municipales relativement à cette partie de la rue;

ATTENDU que la procédure prévu à cet article a été suivie correctement par la Municipalité;

Il est proposé par la conseillère Andréanne Giasson et il est résolu:

De rejeter la proposition de règlement hors Cour du litige;

De maintenir la position de la Municipalité à l'effet qu'elle est propriétaire des lots 3 640 015 et 3 640 032;

D'aviser le procureur de la Municipalité, Me Denis Michaud, de la présente décision du conseil.

Adopté à l'unanimité des conseillers

06.05 (2010-02-79) - VENTE POUR TAXES DU 10 JUIN 2010

6.5 - VENTE POUR TAXES DU 10 JUIN 2010

ATTENDU QUE la municipalité peut vendre par la MRC les immeubles dont les taxes municipales ne sont pas payées (C.M. 1022 et suivants) ;

ATTENDU QUE le directeur général et secrétaire trésorier par intérim a déposé un état des personnes endettées envers la municipalité pour taxes municipales ;

Il est proposé par le conseiller Pierre Audesse et il est résolu,

Que le conseil accepte l'état des personnes endettées envers la municipalité pour taxes municipales.

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim à expédier la liste des immeubles conformément à la loi et qui devront être vendus le 10 juin 2010 à la MRC de Lotbinière à moins que les arriérages, les intérêts, les pénalités et les frais en aient été payés au préalable.

QUE le directeur général et secrétaire trésorier par intérim soit autorisé à retirer de cette liste tout immeuble pour lequel les taxes dues au 31 décembre 2009 auront été payées ou pour lequel une entente de paiement aura été conclue ;

QUE le directeur général et secrétaire trésorier par intérim de la Municipalité de Saint-Agapit est nommée pour agir au nom de la municipalité lors de la vente pour taxes des immeubles concernés.

Adopté à l'unanimité des conseillers

06.06 (2010-02-80) - COMITÉ DE PRÉVENTION DE L'ALCOOL AU VOLANT

6.6 - COMITÉ DE PRÉVENTION DE L'ALCOOL AU VOLANT

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet et il est résolu, unanimement

De nommer madame Ginette Lafrance représentante de la municipalité sur le comité de prévention de l'alcool au volant.

Adopté à l'unanimité des conseillers

06.07 (2010-02-81) - AUTORISATION DE PAIEMENT DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES POUR L'ANNÉE 2010

6.7 - AUTORISATION DE PAIEMENT DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES POUR L'ANNÉE 2010

ATTENDU QUE certaines dépenses incompressibles sont prévues au budget de l'année 2010, lequel a été adopté par le conseil municipal le 18 janvier

2010.

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet et il est résolu, unanimement:

D'autoriser le secrétaire-trésorier et directeur général par intérim à faire les dépenses et les paiements des dépenses qui suivent, à savoir:

la rémunération des membres du conseil;

la rémunération des employés municipaux;

les contributions de l'employeur aux bénéficiaires marginaux;

le service de la dette et autres frais de financement;

les quotes-parts;

toutes autres dépenses jugées nécessaires, telles que chauffage, électricité, téléphone, frais de poste ou de messagerie, immatriculation des véhicules, etc.;

toutes dépenses découlant d'un contrat engageant la municipalité, telles que collecte des ordures ménagères, éclairage de rues, assurances, évaluation municipale, vérificateur, etc.

Adopté à l'unanimité des conseillers

06.08 (2010-02-82) - VENTE DES LOTS NUMÉROS 4 170 487 ET 3 784 689 A EQUIPE BERGERON TREMBLAY ET ABROGER RÉOLUTION NUMÉRO 2009-06-245

6.8 - VENTE DES LOTS NUMÉROS 4 518396 ET 3 784 689 À ÉQUIPE BERGERON & TREMBLAY ET ABROGER RÉOLUTION NUMÉRO 2009-06-245

Il est proposé par le conseiller Pierre Audesse et il est résolu, unanimement

Que soit autorisée la vente du lot numéro 4 518 396 borné au nord-est par une autre partie du lot 4 518 397, au sud-est par les lots 4 541 830 et 4 436 281, au sud-ouest par les lots 3 784 689 et 3 436 281 et au nord-ouest par la Rivière Noire, d'une superficie de 70 457,2 pi², au prix de 19 728.02 \$ (excluant les taxes) ainsi que le lot numéro 3 784 689 d'une superficie de 1 934,3 pi², au prix de 541.61 \$ plus les frais liés à la transaction, à Équipe Bergeron Tremblay.;

Que mesdames la mairesse et le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la municipalité, tous les documents requis aux fins de l'exécution de la présente résolution.

Que la résolution numéro 2009-06-245 adoptée le 22 juin 2009 soit abrogée et remplacée par celle-ci.

Adopté à l'unanimité des conseillers

07 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

7 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

07.01 (2010-02-83) - RAPPORT SUR LA SITUATION DES ACTIVITÉS DU SERVICE DES INCENDIES

7.1 - RAPPORT SUR LA SITUATION DES ACTIVITÉS DU SERVICE DES INCENDIES

Il est proposé et il est résolu à l'unanimité, de prendre acte du rapport du service de sécurité incendie pour la période du 31 décembre 2009 au 28 janvier 2010:

Alarme incendie :

Feu de bâtiment : 0

Feu déchets : 0

Feu d'installation électrique : 1

Feu de cheminée : 0

Désincarcération/accident de la route : 0

Assistance aux citoyens : 0

(Sauvetage d'une personne accident VTT) 0

Entraide aux municipalités : couverture en caser pour St-Gilles & St-Apollinaire 2

TOTAL APPELS D'URGENCE 3

AUTRES APPELS ET ACTIVITÉS 0

Pratique :

Permis de feu :

0

Adopté à l'unanimité des conseillers

07.02 - MISE EN VENTE DE L'UNITÉ D'URGENCE

7.2 - VENTE UNITÉ D'URGENCE

Ce point a été enlevé de l'ordre du jour.

08 - TRANSPORT, AQUEDUC ET ÉGOUT

8 - TRANSPORT, AQUEDUC ET ÉGOUT

08.01 (2010-02-84) - OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS - DEVIS, APPELS D'OFFRES ET SURVEILLANCE - PROJET PAVAGE 2010

8.1 - ACHAT DE MATÉRIELS DIVERS POUR L'ANNÉE 2010

Il est proposé par le conseiller Rosaire Lemay et il est résolu,

Que le conseil de la Municipalité de Saint-Agapit accepte les prix pour les produits et équipements suivants:-

- a) Sel adoucisseur: 5,02 \$/20 kg;
- b) Chlore: 10.80 \$/20 litres;
- c) Pelle mécanique: Denis Croteau - 85,00 \$/h.;
- d) Camion: selon l'association;
- e) Niveleuse: S. Beaudoin - 128,00 \$/h;
- f) Pépîne: Charles Boulay - 52,00 \$/h.

Adopté à l'unanimité des conseillers

08.02 (2010-02-85) - ACHAT DE COMPTEUR D'EAU

8.2 - ACHAT DE COMPTEURS D'EAU

Attendu que le Comité de gestion des Affaires municipales recommande d'accepter l'offre de Distribution Brunet pour la fourniture de compteurs d'eau;

Il est proposé par le conseiller Rosaire Lemay et il est résolu, à l'unanimité,

QUE la Municipalité de Saint-Agapit accepte l'offre de service de Distribution Brunet pour la fourniture de 54 compteurs d'eau avec accessoires aux coûts de 112.06 \$/chaque, plus les taxes applicables.

Adopté à l'unanimité des conseillers

08.03 (2010-02-86) - MISE A JOUR DE LA SIGNALISATION DES RANGS ET DU VILLAGE

8.3 - REFONTE DU RÈGLEMENT NUMÉRO 171-10-99 CONCERNANT LA CIRCULATION, LE STATIONNEMENT ET AUTRES RÈGLES CONCERNANT LES CHEMINS ET LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE DANS LA MUNICIPALITÉ

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Agapit a connu, au cours des dernières années, un essor important avec la construction de nouveaux développements domiciliaires;

ATTENDU QUE plusieurs rues ont été construites pour desservir ces nouveaux développements;

ATTENDU QUE le règlement numéro 171-10-99 adopté le 4 octobre 1999 a été modifié à plusieurs reprises et qu'il est difficile de s'y retrouver;

Il est proposé par le conseiller Rosaire Lemay et il est résolu, à l'unanimité,

QUE la Municipalité de Saint-Agapit procède à une refonte administrative du règlement numéro 171-10-99 concernant la circulation, le stationnement et autres règles concernant les chemins et la sécurité routière dans la municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers

08.04 (2010-02-87) - ÉVALUATION DE L'ÉTAT DE SANTÉ DU BÂTIMENT SITUÉ AU 1159, RUE PRINCIPALE (PLACE DU COUVENT)

8.4 - ÉVALUATION DE L'ÉTAT DE SANTÉ DES BÂTIMENTS SITUÉS AU 1159, RUE PRINCIPALE (PLACE DU COUVENT) ET AU 1138, RUE DAIGLE (GARAGE MUNICIPAL)

Il est proposé par le conseiller Rosaire Lemay et il est résolu, à l'unanimité,

D'engager monsieur Fernand Gagné, de Sainte-Agathe, inspecteur en bâtiment afin de faire l'évaluation des coûts des travaux de mise à niveau des bâtiments situés au 1159, rue Principale, Saint-Agapit (Place du Couvent) et au 1138, rue Daigle (garage municipal).

Adopté à l'unanimité des conseillers

08.05 (2010-02-88) - OUVERTURE D'UN POSTE A TEMPS PARTIEL OCCASIONNEL À LA VOIRIE

8.5 - OUVERTURE D'UN POSTE A TEMPS PARTIEL OCCASIONNEL À LA VOIRIE

Il est proposé par le conseiller Rosaire Lemay et il est résolu, à l'unanimité,

D'autoriser le Directeur des travaux publics à ouvrir un poste journalier à temps partiel occasionnel, pour effectuer divers travaux sur les routes et sur les terrains municipaux.

Adopté à l'unanimité des conseillers

08.06 (2010-02-89) - ACHAT D'UNE PLAQUE VIBRANTE

8.6 - ACHAT D'UNE PLAQUE VIBRANTE

ATTENDU QUE des soumissions ont été demandées pour l'achat d'une plaque vibrante pour le service des travaux publics;

ATTENDU QUE deux soumissions ont été reçues et trouvées conformes;

Il est proposé par le conseiller Rosaire Lemay et il est résolu, à l'unanimité,

De faire l'achat d'une plaque vibrante, modèle MIKASA MVH-120, auprès du plus bas soumissionnaire, soit Équipement L.A.V. Inc., au coût de 4 475 \$ plus taxes.

Adopté à l'unanimité des conseillers

08.07 (2010-02-90) - OFFRE DE SERVICE PROFESSIONNEL - PLACE DES OLIVIERS - PHASE 2

8.7 - ENGAGEMENT DE LA FIRME SNC LAVALIN POUR LA SURVEILLANCE DU PROJET DE DÉVELOPPEMENT PLACE DES OLIVIERS - PHASE II ET DEMANDE AU MDDEP

Il est proposé par le conseiller Rosaire Lemay et il est résolu, unanimement,

Que le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Agapit accepte la proposition de services professionnels de la firme SNC-Lavalin Inc. pour la surveillance des travaux du projet de développement Place des Oliviers - Phase II qui consiste au prolongement des services d'aqueduc et d'égouts, sur une longueur d'environ 170 mètres, le tout tel que décrit dans l'offre de service du 26 janvier 2010, pour la somme de 18 800\$ plus les taxes applicables.

Que Monsieur Roger Fournier, ingénieur, soit mandaté à soumettre la demande de certificat d'autorisation concernant ces travaux au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs;

QUE la municipalité de Saint-Agapit s'engage à transmettre au MDDEP, lorsque les travaux seront achevés, une attestation signée par un ingénieur quant à leur conformité avec l'autorisation accordée.

Adopté à l'unanimité des conseillers

08.08 (2010-02-91) - ACCEPTATION SOUMISSION POUR LE NETTOYAGE ET L'INSPECTION TÉLÉVISÉ DES CONDUITES SANITAIRES DANS LES RUES FLAMAND, NORMAND ET DU COLLÈGE

8.8 - ACCEPTATION SOUMISSION POUR LE NETTOYAGE ET L'INSPECTION TÉLÉVISÉ DES CONDUITES SANITAIRES DANS LES RUES FLAMAND, NORMAND ET DU COLLÈGE

Il est proposé par le conseiller Rosaire Lemay et il est résolu, unanimement

D'accepter l'offre de service effectuée par la compagnie Veolia pour le nettoyage et l'inspection télévisée des conduites sanitaires dans les rues Normand et du Collège, au montant de 6 666.00 \$ plus taxes.

Adopté à l'unanimité des conseillers

08.09 (2010-02-92) - RÉOLUTION A LA CPTAQ - PUIITS OLIVIER V

8.9 - RÉOLUTION A LA CPTAQ - PUIITS OLIVIER V

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Agapit requiert l'autorisation de la Commission de protection du territoire agricole de pouvoir utiliser à des fins autres que l'agriculture, soit à des fins d'utilité publique, une partie des lots 3 638 599 et 3 638 598 du cadastre du Québec; dont elle est propriétaire, sur une superficie d'environ 5 088 m.c.;

ATTENDU QUE le projet consiste principalement au dézouage de la zone du puits Olivier V et les servitudes de passage de conduite d'aqueduc et de l'agrandissement du bâtiment des puits;

ATTENDU QUE la demande est conforme aux dispositions du règlement de zonage;

ATTENDU QU'il n'existe pas d'espace approprié en zone non agricole pour l'usage projeté;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Agapit possède déjà 3 puits sur ces mêmes emplacements;

ATTENDU QUE des recherches ont été effectuées pour trouver des sources d'alimentation souterraine dans le secteur des puits existants (voir décisions numéros 320794 (03-07-2001), 320900 (30-10-2002) et 352474 (24-09-2007) au sud de la rivière Noire, et ce, en zone agricole (voir rapport de RDR Consultants);

En conséquence, il est proposé par le conseiller Rosaire Lemay et résolu, unanimement

Que la municipalité de Saint-Agapit recommande d'accorder l'autorisation demandée, compte tenu que:

ce terrain est situé près de la zone blanche;

l'importance de ce projet pour le développement domiciliaire de la municipalité;

de la superficie restreinte demandée;

ce projet est d'utilité publique;

ce projet affectera peu la ressource sol et aura peu de conséquences sur les activités agricoles ainsi que sur les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants;

ce nouveau puits est à proximité des autres puits de la municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers

08.10 (2010-02-93) - DEMANDE D'INTERVENTION - BRANCHE 55 DE LA RIVIERE NOIRE

8.10 - DEMANDE D'INTERVENTION DE TRAVAUX D'ENTRETIEN DE COURS D'EAU A LA MRC DE LOTBINIÈRE - BRANCHE 55 DE LA RIVIERE NOIRE

Monsieur Gilbert Breton, inspecteur municipal et personne désignée au sens de l'article 105 de la Loi sur les compétences municipales, dépose au Conseil une demande d'intervention dans le cours d'eau Branche 55 de la Rivière Noire;

La demande consiste à nettoyer le cours d'eau qui est rempli de sédiments et de quenouilles;

Attendu qu'en vertu du règlement no 190-2006 régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la MRC de Lotbinière et de l'entente convenue entre la MRC de Lotbinière et la Municipalité de Saint-Agapit sur la gestion des cours, il y a lieu d'acheminer la demande d'intervention à la MRC de Lotbinière;

Attendu qu'en vertu du rapport de la personne désignée, Gilbert Breton, il y a nécessité d'intervenir dans le cours d'eau nommé ci-haut;

Il est proposé par le conseiller Rosaire Lemay et il est résolu, à l'unanimité,

Que la municipalité de Saint-Agapit appuie la demande d'intervention pour le cours d'eau: Branche 55 de la Rivière Noire tel que mentionné au formulaire de « Rapport de l'inspecteur».

Adopté à l'unanimité des conseillers

08.11 (2010-02-94) - DEMANDE D'INTERVENTION BRANCHE 20 RIVIÈRE AUX PINS

8.11 - DEMANDE D'INTERVENTION DE TRAVAUX D'ENTRETIEN DE COURS D'EAU À LA MRC DE LOTBINIÈRE BRANCHE 20 RIVIÈRE AUX PINS

Monsieur Gilbert Breton, inspecteur municipal et personne désignée au sens de l'article 105 de la Loi sur les compétences municipales, dépose au Conseil une demande d'intervention dans le cours d'eau Rivière aux Pins - Branche 20;

La demande consiste à nettoyer le cours d'eau qui est rempli de sédiments, et de quenouilles;

Attendu qu'en vertu du règlement no 190-2006 régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la MRC de Lotbinière et de l'entente convenue entre la MRC de Lotbinière et la Municipalité de Saint-Agapit sur la gestion des cours, il y a lieu d'acheminer la demande

d'intervention à la MRC de Lotbinière;

Attendu qu'en vertu du rapport de la personne désignée, Gilbert Breton, il ya nécessité d'intervenir dans le cours d'eau nommé ci-haut;

Il est proposé par le conseiller Rosaire Lemay et il est résolu, à l'unanimité,

Que la municipalité de Saint-Agapit appuie la demande d'intervention pour le cours d'eau: Rivière aux Pins - Branche 20 tel que mentionné au formulaire de « Rapport de l'inspecteur».

Adopté à l'unanimité des conseillers

09 - SANTE ET BIEN ETRE

9 - SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

09.01 (2010-02-95) - FORMATION COMITÉ DE LA FAMILLE ET DES AINÉ(ES)

9.1 - FORMATION D'UN COMITÉ DE LA FAMILLE ET DES AINÉ(ES)

Il est proposé par la conseillère Claudette Desrochers et il est résolu, unanimement,

De former un comité de la famille et des aîné(es) constituer des personnes suivantes:

Ginette Lafrance;

Isabelle Têtu;

Jeannette Croteau;

Lina Giguère;

Micheline Farrell;

Orens Prévost;

Personne ressource: Rosaire Lemay

Adopté à l'unanimité des conseillers

10 - URBANISME

10 - URBANISME

10.01 (2010-02-96) - AJUSTEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS GÉOTHERMIE - CENTRE MULTIFONCTIONNEL

10.1 - AJUSTEMENT DES HONORAIRES RELATIFS GÉOTHERMIE - CENTRE MULTIFONCTIONNEL

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Agapit a décidé d'aller de l'avant avec le projet de géothermie, pour le Centre multifonctionnel;

CONSIDÉRANT QUE ce changement de concept entraine une modification au coût des honoraires professionnels requis ;

Il est proposé par le conseiller Pierre Audesse et il est résolu, à l'unanimité,

QUE la Municipalité de Saint-Agapit approuve l'ajustement des honoraires professionnels en ingénierie à 23 520 \$ plus les taxes applicables, suivant la proposition d'ajustement soumise en date du 22 janvier 2010, par la firme Genivar Inc.

Adopté à l'unanimité des conseillers

10.02 (2010-02-97) - ENGAGEMENT D'UN CONSEILLER EN MULTIMEDIA

10.2 - ENGAGEMENT D'UN CONSEILLER EN MULTIMEDIA

Il est proposé par le conseiller Pierre Audesse et il est résolu, unanimement

QUE la Municipalité de Saint-Agapit procède à l'engagement de la firme Jacques Roberge Inc., direction technique, au tarif horaire de 85,00 \$, pour la réalisation du devis préliminaire de présentation, rencontre avec les architectes et ingénieurs du projet, préparation de la prévision budgétaire et la réalisation des plans complets requis pour l'appel d'offres incluant les plans de plaques, conduits électriques, installations multimédia afin de préparer les plans et devis pour tout ce qui concerne le multimédia, plans d'accrochage et de structures, liste des besoins électriques et choix des équipements.

Adopté à l'unanimité des conseillers

10.03 (2010-02-98) - ENGAGEMENT D'UN SPÉCIALISTE EN AMÉNAGEMENT DE CUISINE

COMMERCIALE

10.3 - OFFRE DE SERVICE PROFESSIONNELS - MODE DE FONCTIONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DES SERVICES ALIMENTAIRES - COMPLEXE MULTIFONCTIONNEL SAINT-AGAPIT

CONSIDÉRANT QUE l'équipe de Genivar - discipline des services alimentaires offre ses services professionnels pour la réalisation d'activités de conception concernant l'aménagement des installations alimentaires au Centre multifonctionnel de Saint-Agapit;

CONSIDÉRANT QUE pour la réalisation des travaux de conception, les honoraires seront facturés à taux horaire, selon le décret AC-1235 du gouvernement du Québec et sont évalués à un maximum de 4 950 \$ plus les taxes applicables;

Il est proposé par le conseiller Pierre Audesse et il est résolu, à l'unanimité,

De mandater la firme Genivar Inc. pour la réalisation des travaux de conception des installations alimentaires au Centre multifonctionnel, pour un montant maximum de 4 950 \$ plus les taxes applicables.

Adopté à l'unanimité des conseillers

10.04 (2010-02-99) - MANDAT POUR ETUDIER LES POSSIBILITÉS DE SUBVENTION AVEC HYDRO-QUEBEC

10.4 - MANDAT POUR ETUDIER LES POSSIBILITÉS DE SUBVENTION AVEC HYDRO-QUEBEC

Il est proposé par le conseiller Pierre Audesse et il est résolu, unanimement

De mandater la firme Genivar Inc. (M. Bernard Mercier, ing.) pour étudier les possibilités de subvention Hydro-Québec.

Adopté à l'unanimité des conseillers

10.05 (2010-02-100) - MANDAT À GENIVAR POUR LA PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS - RUE DU CENTENAIRE

10.5 - MANDAT À GENIVAR POUR LA PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS - RUE DU CENTENAIRE

Il est proposé par le conseiller Pierre Audesse et il est résolu, unanimement

D'accepter la proposition de Génivar Inc. pour réaliser les plans et devis de l'élargissement de la rue du Centenaire, vers le terrain du centre multifonctionnel, permettant de relocaliser les services dans la rue (les services existants étant situés actuellement sur le terrain).

Adopté à l'unanimité des conseillers

10.06 (2010-02-101) - MANDAT A JEAN DALLAIRE ARCHITECTE POUR PLANS ET DEVIS DEMOLITION DU CENTRE CULTUREL

10.6 - MANDAT A JEAN DALLAIRE ARCHITECTE POUR PLANS ET DEVIS DEMOLITION DU CENTRE CULTUREL

Il est proposé par le conseiller Pierre Audesse et il est résolu, unanimement

De mandater la firme Jean Dallaire architectes de préparer les plans et devis pour la démolition du Centre culturel de Saint-Agapit, situé au 1030, rue du Centenaire, Saint-Agapit.

Adopté à l'unanimité des conseillers

11 - LOISIRS ET CULTURE

11 - LOISIRS ET CULTURE

11.01 (2010-02-102) - SUBVENTIONS LOISIRS

11.1 - SUBVENTIONS LOISIRS

Suite à la recommandation du Comité de gestion des loisirs, il est proposé par la conseillère Andréanne Giasson et il est résolu, unanimement,

D'accorder une aide financière, au montant de 15 000 \$ au Hockey mineur de St-Agapit et une aide financière, au montant de 9 000 \$, au CPA les Dorisseaux de St-Agapit, le tout à partir du poste budgétaire 02 70130 970.

Adopté à l'unanimité des conseillers

11.02 (2010-02-103) - CONCOURS CANIN

11.2 - CONCOURS CANIN

Sur recommandation du Comité de gestion des loisirs, il est proposé par la conseillère Andréanne Giasson et il est résolu, unanimement, D'accorder l'autorisation à Toutou Concept d'utiliser le terrain de soccer, la piste d'athlétisme, les toilettes du sous-sol du Chalet des Sports ainsi que le stationnement du Chalet des Sport, les 3 et 4 juillet 2010, pour la tenue d'un concours d'agilité canine.

QUE le promoteur s'engage à payer la surveillance, au tarif horaire de 12.25 \$, pendant l'évènement.

Adopté à l'unanimité des conseillers

11.03 (2010-02-104) - REMPLACEMENT LUMINAIRES INTERIEURS GARE

11.3 - REMPLACEMENT LUMINAIRES INTERIEURS GARE

Suite à la recommandation du Comité de gestion des loisirs, il est proposé par la conseillère Andréanne Giasson et il est résolu, unanimement

D'accepter la proposition numéro 413826 d'Électricité Pro-Den pour le remplacement des luminaires intérieurs de la gare, pour un montant de 2 751.42 \$, à partir du poste budgétaire 02.70220.522.

Adopté à l'unanimité des conseillers

11.04 (2010-02-105) - CONTRAT D'ENTRETIEN DES TERRAINS SPORTIFS

11.4 - CONTRAT D'ENTRETIEN DES TERRAINS SPORTIFS 2010

Il est proposé par la conseillère Andréanne Giasson et il est résolu, unanimement, d'accepter les propositions d'Écoverdure (division de vaporisation Québec inc.)

pour l'entretien des terrains de soccer & football arrière de la polyvalente, sur une superficie de 9 400 m.c., pour la saison 2010, au montant de 3 527,57 \$ taxes comprises, le tout tel que décrit dans la proposition numéro 25510, déposée le 29 octobre 2009;

pour la destruction sur tout le pourtour du terrain de baseball 1ère séquence et 2ième séquence, pour la saison 2010, au montant de 1 896.30 \$ taxes comprises, le tout tel que décrit dans la proposition numéro 25514, déposée le 29 octobre 2009;

pour la réfection du terrain de soccer & football par terreautage et ensemencement au centre du terrain au printemps 2010, pour un montant de 7 560,37 \$ taxes comprises, le tout tel que décrit dans la proposition numéro 25511, déposée le 29 octobre 2009;

pour l'entretien du terrain de baseball sur une superficie de 3 717.5 m.c., pour la saison 2010, au montant de 593,80 \$, le tout tel que décrit dans la proposition numéro 25512, déposée le 29 octobre 2009.

Qu'une demande a été adressée à la Commission Scolaire des Navigateurs pour une aide financière à l'entretien de ces terrains.

Adopté à l'unanimité des conseillers

12 - FINANCES

12 - FINANCES

12.01 (2010-02-106) - LISTE DES SALAIRES BRUTS PAYÉS

12.1 - LISTE DES SALAIRES BRUTS PAYÉS

Il est proposé par la conseillère Micheline Beudet et il est résolu, que la liste des salaires bruts payés en janvier 2010, au montant de 61 881.82 \$ soit acceptée tel que présentée.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

12.02 (2010-02-107) - LISTE DES COMPTES PAYÉS ET IMPAYÉS

12.2 - LISTE DES COMPTES PAYÉS ET IMPAYÉS

Il est proposé par la conseillère Micheline Beudet et il est résolu, que la liste des comptes payés, en date du 31 janvier 2010, au montant de 188 904.40 \$, soit acceptée tel que présentée.

Adopté à l'unanimité des conseillers

12.03 (2010-02-108) - LISTE DES ENGAGEMENTS POUR LE MOIS DE JANVIER 2010

12.3 - LISTE DES ENGAGEMENTS

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet et il est résolu, que la liste des engagements effectués du 1er janvier 2010 au 31 janvier 2010, au montant de 12 627.43 \$, soit acceptée tel que présentée.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

13 - VARIA:

13- VARIA

13.01 (2010-02-109) - PROJET DÉPOSÉ À LA CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS DE LA CHAUDIÈRE-APPALACHES

13.1 - PROJET DÉPOSÉ À LA CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS DE LA CHAUDIÈRE-APPALACHES

Il est proposé par le conseiller Pierre Audesse et il est résolu

Que la Municipalité de Saint-Agapit appuie le Carrefour jeunesse-emploi Lotbinière dans sa démarche de dépôt du projet à la Conférence régionale des élus de la Chaudière-Appalaches.

Considérant que le CJEL doit s'adresser aux instances concernées dans la région afin d'avoir leur appui dans cette démarche.

Considérant que le CJEL a acquis une grande crédibilité dans le milieu.

Considérant que ce Programme Immigration Chaudière-Appalaches s'inscrit dans une suite logique des actions passées du CJEL.

Considérant que l'immigration permettra de combler le besoin de main-d'œuvre du milieu ainsi que de contrer la baisse démographique.

Considérant que le milieu s'implique déjà via le comité migration (CLD, MRC, SADC, Commission scolaire, organismes communautaires, CSSSGL, Sûreté du Québec, entreprises, SARI, Emploi-Québec, Services Canada, MICC, population-personnes immigrantes).

Considérant que le CJEL veut continuer à développer son expertise.

Considérant que le CJEL travaille depuis plusieurs années sur le volet de

l'immigration en milieu rural (Place aux jeunes Lotbinière, Des Romains chez les Gaulois, embauche d'une ressource en 2008).

Le Carrefour jeunesse-emploi de Lotbinière (CJEL) déposera un projet à la Conférence régionale des élus de la Chaudière-Appalaches dans le cadre du Programme Immigration Chaudière-Appalaches concernant le volet Accueil et intégration de la personne immigrante et le volet diversité culturelle.

Adopté à l'unanimité des conseillers

13.02 (2010-02-110) - MODIFICATION À LA RÉOLUTION NUMÉRO 2009-12-407 - SERVITUDE DE PASSAGE EN FAVEUR D'ÉQUIPE BERGERON & TREMBLAY

13.2 - SERVITUDE DE PASSAGE EN FAVEUR D'ÉQUIPE BERGERON & TREMBLAY - ABROGATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 2009-12-407 -

Il est proposé par le conseiller Rosaire Lemay et il est résolu, unanimement,

QUE la Municipalité consent à signer une servitude réelle et perpétuelle de passage, à pieds, en voiture ou par tout autre moyen de locomotion, en faveur d'Équipe Bergeron Tremblay Inc. et portant sur le lot 4 518 397.

QUE la Municipalité mandate Me Christine Bergeron, notaire, afin de rédiger le contrat.

QUE le groupe Giroux, arpenteurs géomètres est mandaté pour effectuer le plan et la description technique de la servitude de passage, sur le lot 4 518 397;

QUE la mairesse et le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim sont autorisées à signer les actes donnant effet à la présente résolution.

Que la résolution numéro 2009-12-407 est abrogée et remplacée par celle-ci.

Adopté à l'unanimité des conseillers

13.03 (2010-02-111) - DEMANDE DE DROIT DE PASSAGE - CLUB DE 3 & 4 ROUES DE LOTBINIÈRE INC.

13.3 - AUTORISATION AFIN DE PERMETTRE LA CIRCULATION DE VÉHICULES HORS ROUTES POUR LE CLUB DE 3 & 4 ROUES DE LOTBINIÈRE INC.

CONSIDÉRANT QUE le Club de 3 & 4 roues de Lotbinière sollicite la Municipalité de Saint-Agapit pour obtenir l'autorisation de circuler sur certaines rues de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE suite au développement de nouvelles rues ainsi que la construction de nouvelles maisons près de la rue Fournier, le sentier actuel sera inutilisable;

CONSIDÉRANT QUE ce conseil municipal est d'avis que la pratique de ce sport favorise le développement touristique et économique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Andréanne Giasson et il est résolu, unanimement,

D'autoriser la circulation des véhicules hors route sur les rues suivantes:

de la rue Centrale jusqu'à l'avenue Bergeron (550 mètres)

traverser l'avenue Bergeron;

longer la cour latérale du Centre Sportif G H Vermette;

retraverser l'avenue Bergeron pour rejoindre le restaurant Angus Zone;

Un croquis des emplacements est joint à la présente.

Adopté à l'unanimité des conseillers

13.04 (2010-02-112) - AUTORISATION POUR SOUMISSIONS PAR VOIR D'INVITATION ÉCRITE - CENTRE DE CONDITIONNEMENT PHYSIQUE CENTRE MULTIFONCTIONNEL

13.4 - AUTORISATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL - DEMANDE DE SOUMISSIONS - CENTRE DE CONDITIONNEMENT PHYSIQUE CENTRE MULTIFONCTIONNEL

Il est proposé par le conseiller Pierre Audesse et il est résolu, unanimement

D'autoriser le directeur général/secrétaire-trésorier par intérim à demander des soumissions par voie d'invitation écrite pour l'exploitation d'un local de conditionnement physique dans le futur centre multifonctionnel de Saint-Agapit (CMSA), et ce, auprès des entreprises suivantes:

| Entreprises | Adresses | Ville | Code |
|--------------------------------------|-----------------------------------|--------------------------|---------|
| Energie Cardio | 950, rue de la Concorde | St-Romuald (Qc) | G6W 8A8 |
| Swan, Nicolas | 585, Route 116 | St-Nicolas (Qc) | G7A 2P6 |
| Centre Azur Conditionnement physique | 912, rue Commerciale | St-Jean-Chrysostome (Qc) | G6Z 2E5 |
| Studio d'entraînement Shape | 1625, chemin des Plaines | St-Antoine-de-Tilly (Qc) | G0S 2C0 |
| Studio Action Détente Enr. | 1033, avenue Bergeron | St-Agapit (Qc) | G0S 1Z0 |
| Energie Cardio | 8500, boul. Henri-Bourassa | Québec (Qc) | G1G 5X1 |
| Energie Cardio | 552, boul. Wilfrid-Hamel | Québec (Qc) | G1M 3E5 |
| Energie Cardio | 825, boul. Lebourgneuf | Québec (Qc) | G2J 0B9 |
| Energie Cardio | 9550, boul. de l'Ormière | Québec (Qc) | G2B 3Z6 |
| Energie Cardio | 2360, Chemin Ste-Foy | Québec (Qc) | G1V 4H2 |
| Maxi-Forme Fitness | 9191, boul. du Centre-Hospitalier | Charny (Qc) | G6X 3L9 |
| Maxi-Forme Fitness | 170, rte du Président-Kennedy | Lévis (Qc) | G6V 6E1 |
| Forme Active Inc. | 25, boul. Taché Ouest | Montmagny (Qc) | G5V 2Z9 |
| Académie D'Arts Martiaux de Québec | 2750, chemin Ste-Foy | Québec (Qc) | G1V 1V6 |
| Centre Sante Select | 101-835 Pierre-Bertrand | Vanier (Qc) | G1M 2E7 |
| Club Avantage Multi-Sports | 1080, rue Bouvier | Québec (Qc) | G2K 1L9 |
| Gymm Ancienne Lorette | 1675, rue Notre-Dame | L'Ancienne-Lorette (Qc) | G2E 3B9 |
| Centre Swann Pont-Rouge Inc. | 2, rue du Jardin | Pont-Rouge (Qc) | G3H 3R7 |
| Enform Consultants | 1000, boul. du Lac | Charlesbourg (Qc) | G1H 7B1 |
| Platinum Gym | 220-12-, rue Armand-Bombardier | Donnacona (Qc) | G3M 1V3 |

Adopté à l'unanimité des conseillers

13.05 - DÉPÔT LETTRE DU MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, DES RÉGIONS ET DE L'OCCUPATION TERRITORIALE - AIDE FINANCIÈRE CENTRE MULTIFONCTIONNEL

13.5 - DÉPÔT LETTRE DU MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, DES RÉGIONS ET DE L'OCCUPATION TERRITORIALE - AIDE FINANCIÈRE CENTRE MULTIFONCTIONNEL

Madame la mairesse Sylvie Fortin Graham dépose, à la table du conseil, une lettre du ministre des Affaires municipales, des régions et de l'occupation territoriale confirmant l'admissibilité du projet de construction d'un centre multifonctionnel à une aide financière au montant de 5 022 836 \$ s'appliquant à un coût admissible de 7 534 255 \$ au *Fonds de stimulation de l'infrastructure*.

13.06 (2010-02-113) - CAMION ECHELLE

13.6 - DEMANDE DE LA MRC DE LOTBINIERE - ACHAT D'UN CAMION-ÉCHELLE EN COMMUN

ATTENDU la recommandation du service de prévention des incendies de la MRC de Lotbinière datée du 26 octobre 2009;

ATTENDU la demande de la MRC de Lotbinière datée du 18 décembre 2009 concernant l'achat d'un camion-échelle pour la sécurité incendie;

ATTENDU QUE le comité de Service d'incendie en commun de Laurier-Station est défavorable à l'achat d'un camion-échelle usagé, mais pourrait être favorable à l'achat dudit camion régionalement;

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet et il est résolu, unanimement

Que la Municipalité de Saint-Agapit avise la MRC de Lotbinière de son désaccord avec le projet d'achat d'un camion échelle à l'ensemble de la MRC de Lotbinière.

Que la Municipalité de Saint-Agapit est en pourparler avec la municipalité de Lévis - secteur Saint-Nicolas pour une entente d'utilisation de leur camion échelle.

Adopté à l'unanimité des conseillers

14 - PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES:

14 - PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

Madame Sylvie Fortin-Graham, mairesse demande aux personnes présentes s'ils ont des questions à poser.

15 (2010-02-114) - LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE:

15 - LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet et il est résolu, de lever la séance ordinaire à 21h10.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

Sylvie Fortin-Graham, mairesse

Ghislaine Gravel, secrétaire-trésorier et directeur général par intérim

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussigné certifie par la présente que les crédits

budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites

par le conseil de cette assemblée de la susdite municipalité

Ghislaine Gravel, secrétaire-trésorier/directeur général par intérim

Je, Sylvie Fortin-Graham, mairesse atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Sylvie Fortin Graham, mairesse